

QUELS TYPES DE VIOLENCE ?

Les violences au sein du couple diffèrent des disputes ou conflits conjugaux où deux points de vue s'opposent dans un rapport d'égalité.

Dans les violences s'expriment un rapport de domination et de prise de pouvoir de l'auteur sur la victime. L'auteur dévalorise, méprise, fait du chantage, isole, menace, confisque argent et papier, agresse et, le plus souvent, promet de ne plus recommencer.

Ces violences créent un climat de peur et de tension permanent. Les conséquences pour la victime sont désastreuses : peur, culpabilité, perte de l'estime de soi et d'autonomie, isolement, stress.

Les formes de violences sont multiples : verbales, physiques, psychologiques, économiques, administratives, sexuelles. Elles peuvent se cumuler. Les violences psychologiques sont reconnues comme des violences par la loi.

Les violences faites aux femmes peuvent être exercées au travail (regards appuyés, propos sexistes, questions intrusives...), dans la famille, à l'école, dans la rue (sifflement, commentaires sur le physique ou la tenue vestimentaire), dans les transports (baisers forcés, frottements, mains aux fesses...)

Pourquoi il me regarde comme ça ?
Je rêve ou il se colle à moi ?
Je sens sa main là
Pourquoi persome ne fait rien ?
J'ai peur
IL va me suivre

STOP - ÇA SUFFIT

victimes de
violences
sexuelles et
sexistes

Des policiers et des gendarmes à votre écoute

Un tchat en ligne 24h/24 et 7j/7

Un dialogue anonyme et confidentiel

connectez-vous

PORTAIL DE SIGNALEMENT
#NeRienLaisserPasser
service-public.fr/cmi

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
police de sécurité du quotidien
Gendarmerie Nationale
POLICE NATIONALE

VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

TOUS ENGAGÉS

VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES
LA LOI VOUS PROTÈGE

VIOLENCES FEMMES INFO
APPELEZ LE 3919*
*Appel anonyme et gratuit.

QUI POUR VOUS AIDER ?

Cette liste n'est pas exhaustive mais les interlocuteurs suivants sont présents à Montigny-lès-Cormeilles ou aux alentours pour vous aider, que vous soyez victimes ou proches.



Le service Prévention de la Ville de Montigny-lès-Cormeilles

Le service Prévention se compose d'une professionnelle disponible rapidement et présente sur la ville dans des locaux neutres. Elle apporte son soutien et son expérience aux personnes en difficulté. L'entretien est libre et n'engage pas la personne. Le service Prévention peut vous orienter vers les différentes structures existantes selon les problématiques abordées.

Si cela est nécessaire, votre interlocutrice peut même vous accompagner physiquement auprès des partenaires en mesure de vous soutenir dans vos démarches.



Service prévention—134, rue du Général De Gaulle, 1^{er} étage porte à droite, à Montigny-lès-Cormeilles
Du lundi au vendredi de 14h à 17h30
01 30 26 30 26



Emilie DAVI Intervenante sociale au commissariat

Dispositif porté par l'agglomération Val Parisien en lien avec le Conseil départemental du Val d'Oise et le Ministère de l'Intérieur.

Elle intervient avant ou à la suite d'une procédure auprès des services de police et notamment auprès des victimes de violences intra-familiales ou personne mise en cause.



Commissariat d'Ermont
201, rue Jean Richepin à ERMONT
Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h30
01 30 72 66 75
06 83 96 81 89



CIDFF - Centre d'Information sur les droits des femmes et des familles

L'association travaille en collaboration avec toutes les instances accueillant des victimes qui peuvent orienter les victimes vers des services spécialisés tels que des avocats, des services sociaux et médico-psychologiques, des mutuelles et compagnies d'assurance, des associations spécifiques. Objectif : prendre en charge l'ensemble des besoins de la victime et les traiter en même temps.

Les juristes et/ou les psychologues, et/ou l'intervenante sociale du CIDFF 95 reçoivent toute personne victime (ayant porté plainte) ou s'estimant victime (la plainte n'étant pas encore



Permanence à la Maison de Justice et du Droit d'Ermont - 60, rue de Stalingrad à ERMONT 01 34 44 03 90
Permanence au siège de Cergy Immeuble Ordinal, rue des Chauffours à CERGY 01 30 32 72 29



Association Du côté des femmes !

L'association écoute, informe, accompagne les femmes victimes de violences conjugales.

Sa particularité ?

Elle intervient auprès des victimes de violences, et aide les femmes dans la démarche d'emploi afin de favoriser l'égalité des genres. Elle développe aussi un accueil de jour.



Accueil au 21 avenue des genottes 95800 CERGY
Permanence d'écoute 01 84 244 234
Les lundi, mercredi et jeudi de 9h30 à 17h30 ; mardi de 13h30 à 17h30 et vendredi de 9h30 à 13h30



Association Voix de femmes

L'association promeut, dans le cadre de ses accompagnements individuels et de ses actions collectives auprès des jeunes et des professionnels, la lutte contre le mariage forcé et la promotion de la liberté d'aimer sans pressions ni violences.

Elle propose une écoute spécialisée, un accompagnement

Ligne d'écoute anonyme et confidentielle

01 30 31 05 05

Les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 10h à 13h



4 RÈGLES POUR VOUS PROTÉGER

- 1 Apprenez par cœur les numéros de téléphone importants (Police 17, SAMU 15, 3919...) et notamment des personnes qui peuvent vous aider.
- 2 Sécurisez vos papiers d'identité, bulletins de salaires, documents bancaires et éléments qui peuvent justifier des violences (certificats médicaux, plaintes, mains courantes, témoignages...). Scannez-les sur une boîte mail que vous êtes seule à connaître. Vous pouvez aussi les déposer en lieu sûr (proches, associations...).
- 3 Ouvrez un compte bancaire personnel à votre nom de naissance avec une adresse différente de votre domicile conjugal (vous pouvez être domicilié(e) au CCAS de la Commune, 14 rue Fortuné Charlot 95370 Montigny-lès-Cormeilles).
- 4 Déposez plainte (ou une main courante) le plus rapidement possible au commissariat de police nationale situé rue Guy-de-Maupassant à Montigny-lès-Cormeilles ou à Ermont (201 rue Jean Richepin). Vous vous rendez ensuite à l'Unité Médico-Judiciaire de l'hôpital de Pontoise ou de Gonesse. Demandez à y être accompagné(e) si nécessaire.